

de gouvernement plus saines, mais elle n'apporte pas la stabilité du pouvoir ; la République dévore gouvernements et ministres d'une façon alarmante ; vingt-quatre administrations se succèdent en vingt ans. Il n'entre pas dans notre pensée de faire son procès au régime actuel, pour montrer que les vices des gouvernements précédents pèsent lourdement sur lui, et que sa conduite est, au fond, la négation des principes sur lesquels il prétend s'appuyer. En remontant la série des régimes successifs, on est forcé de constater que plus les constitutions changent en France, plus les procédés de gouvernement sont les mêmes. Depuis Richelieu, le despotisme s'est transformé, mais c'est toujours le despotisme exercé soit par un dictateur, soit par une assemblée : la Convention, c'est la tyrannie la plus révoltante ; le Consulat, l'Empire, c'est la dictature militaire, et la République de Gambetta, c'est encore la main de fer de l'absolutisme.

De combien de malédictions n'a-t-elle pas été l'objet, cette maxime du régime du bon plaisir : *Si veut le roi, si veut la loi* ! Cependant, sous le flamboiement des grands mots, *Liberté, Egalité, Fraternité*, gravés au frontispice de tous les monuments publics, les maîtres du jour en France ne disent pas : l'Etat, c'est nous ! mais ils agissent comme s'ils en étaient convaincus. Qu'ils proclament à satiété les droits de l'homme, l'arbitraire qui caractérise leurs lois sur l'éducation, leurs rapports avec l'Eglise, leur façon de se débarrasser d'un adversaire : témoin l'expulsion des princes et celle de Boulanger, sont là pour attester que pour ces potentats d'un jour rien ne doit tenir devant l'Etat qu'ils personnifient. Et ces impitoyables railleurs de l'infailibilité pontificale se conduisent, comme s'il n'était pas permis de douter de leur infailibilité, en dehors de tout contrôle, excepté le contrôle illusoire d'une majorité à leur dévotion.

Ce sont les théories de Rousseau qui semblent dominer les hommes de 93 et leurs successeurs. Le *Contrat social* pose en principe "l'aliénation totale et sans réserve de chaque associé avec tous ses droits à la Communauté." C'est appuyés sur ce principe étrange que ses disciples s'emparent des droits de tous, ainsi aliénés, pour en user à leur guise et décréter, comme la Convention le fit un jour, que la souveraineté nationale est une, indivisible, inaliénable et imprescriptible ; elle appartient à la communauté, et nul individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Voilà la conception de l'Etat acceptée par la Révolution. Le pouvoir ne vient pas de Dieu, mais